

LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON OBTIENT LE LABEL "DON EN CONFIANCE"



Fondation **AJD**
Maurice Gounon



La fondation AJD Maurice Gounon a obtenu le label "Don en confiance" le 26 octobre 2017, à l'issue de la période d'instruction de sa candidature. Cette labellisation signifie que la fondation satisfait aux quatre grands principes du Don en confiance : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité. Ce label vise à rassurer tous les donateurs, sans exception, du don de particulier au mécénat en passant par les legs.

Il est délivré pour trois ans renouvelables, pendant lesquels un contrôle continu de respect de ces exigences est assuré par le Don en confiance.

L'organisation s'ajoute ainsi aux 88 autres associations et fondations engagées dans le respect des exigences déontologiques de la Charte, pour assurer aux donateurs un don en toute confiance.

« La démarche de labellisation de la fondation par le Don en confiance a été un processus dynamique d'interrogation et de mise en perspective qui nous a permis d'améliorer notre lisibilité envers les donateurs et nous apporte une méthodologie rigoureuse nécessaire aujourd'hui dans toute organisation. Le processus de labellisation est un gage de transparence dans l'avenir pour la Fondation AJD. »

Maryse Chevalier, pour le Directoire de la Fondation AJD Maurice Gounon

Issue de l'organisation de vacances pour adolescents en errance en 1942, l'association AJD a été créée officiellement en 1964 à Lyon. Son fondateur jésuite Maurice Gounon était avant tout défenseur de la cause des enfants laissés pour compte. En juillet 2007 les AJD deviennent **Fondation AJD Maurice Gounon**. Reconnue d'utilité publique, elle gère 17 établissements destinés à la protection et à l'éducation d'enfants en danger, à l'hébergement, à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes et d'adultes en risque d'exclusion. La fondation assure des missions de solidarité en réponse à des besoins spécifiques tels que les plans froid, la santé des nourrissons, l'urgence sociale. Sa mission est d'accueillir, héberger, protéger, accompagner, créer du lien. Elle agit aux côtés des pouvoirs publics et avec le soutien de ses donateurs pour mettre en œuvre des actions en faveur des publics fragiles.

Plus d'infos sur www.fondation-ajd.com

La liste des organisations labellisées "Don en confiance" est en ligne sur :
www.donenconfiance.org/organisations-labellisees

LE RÔLE DU DON EN CONFIANCE

Le Don en confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a près de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel public à la générosité basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales. Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en confiance détermine l'octroi du label "Don en confiance" aux organisations qui en font la demande et fonde le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. À ce jour, le Don en confiance rassemble près de 90 organisations labellisées suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Jean-Baptiste GALLAND, Agence Kaolin

Avec le
soutien de